



Recommandations prioritaires (sélection) du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) dans le cadre des travaux d'élaboration du Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC)

Cibles de réduction

- Augmenter la cible de réduction des GES à 37,5 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990, et ce, afin de limiter le réchauffement climatique à 2 °C, voire à 1,5 °C (Accord de Paris).

Efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables

À prioriser :

- Réduire la consommation et le gaspillage de l'énergie (augmenter l'efficacité énergétique);
- Viser l'élimination de l'utilisation des hydrocarbures (décarbonisation).

À envisager ensuite :

- Développer les filières d'énergie renouvelable sans construire de nouveaux barrages;
- Utiliser les énergies renouvelables comme outil de développement régional et durable;
- Exporter les surplus d'énergie aux autres provinces ou aux États-Unis seulement pour le remplacement vérifié d'une source non renouvelable.

Transports et leur électrification

À prioriser (transport des personnes) :

- Implanter des transports collectifs intra et inter MRC en région;
- Électrifier le transport des personnes (collectif en priorité, mais aussi individuel et scolaire);
- Rehausser les services de transport interrégionaux (autocar, train et traversier);
- Diminuer la part du transport individuel par le transport actif, l'écoconduite, l'autopartage, etc.

À prioriser (transport de marchandises) :

- Électrifier la livraison courte distance par camion ou auto;
- Favoriser l'intermodalité (du routier vers le ferroviaire et le maritime);
- Établir des circuits courts d'approvisionnement.



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT

Aménagement du territoire

À prioriser (réduction des GES) :

- Assurer la présence de commerces et de services de proximité;
- Encourager l'achat local et l'économie circulaire;
- Planifier des aménagements qui réduisent le transport et l'étalement urbain;

À prioriser (adaptation aux changements climatiques) :

- Appliquer aussi à l'aménagement du territoire les priorités en adaptation (voir la section suivante).

Adaptation aux changements climatiques

À prioriser :

- Prévenir la dégradation du littoral et gérer les risques côtiers;
- Protéger les zones inondables et les rives;
- Opter pour des solutions durables d'adaptation pour les infrastructures routières et les périmètres urbains (solutions résilientes);
- Augmenter les budgets destinés à l'éducation et à l'accompagnement pour s'adapter aux changements climatiques.

Bioénergie

À prioriser :

- Exploiter la filière de la biomasse forestière résiduelle au Bas-Saint-Laurent;
- Viser l'élimination de l'utilisation des hydrocarbures (décarbonisation).

Financement

À prioriser :

- Accroître les revenus provenant des utilisateurs/émetteurs de carbone (marché du carbone et autres outils financiers ou fiscaux) pour financer la transition;
- Appliquer le principe du « pollueur-payeur » aux coûts de production;
- Établir une approche de type « bonus-malus » pour sortir des énergies fossiles (décarbonisation);
- À l'aide de ces sources de revenus, augmenter les budgets pour l'accompagnement, la mobilisation, la sensibilisation et l'acquisition et le transfert des connaissances auprès des communautés.